





Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Présentation du diagnostic communal et de l'état initial de l'environnement Réunion de travail

10 février 2022



- 1. État d'avancement de la procédure
- 2. Situation et présentation générale de la commune
- 3. Analyse socio-économique
- 4. Analyse urbaine
- 5. Consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- 6 . Potentialités à l'intérieur de l'enveloppe bâtie
- 7. Analyse environnementale
- 6. Consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers
- 7. Servitudes et contraintes

1. État d'avancement de la procédure -

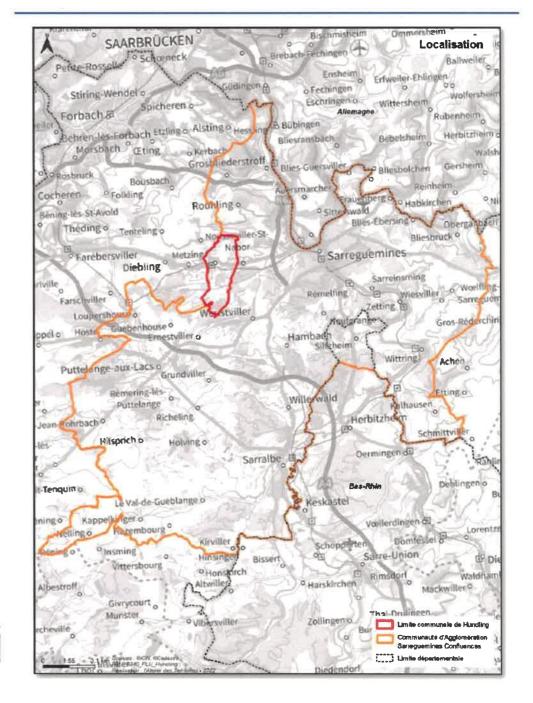
. Délibération de prescription de l'élaboration du PLU en date du 14 décembre 2021

Objectifs poursuivis:

- . Élaborer un projet de territoire équilibré et solidaire, en tenant compte du SCoTAS,
- . Proposer un plan d'urbanisation modéré afin de maintenir le niveau de la population et d'attirer les jeunes ménages dans le but de pérenniser la vie du village,
- . Préserver les espaces naturels et agricoles, /
- . Valoriser et aménager les espaces péri-urbains,
- . Maîtriser le développement de l'habitat en priorisant la densification et l'utilisation des espaces résiduels d'urbanisation, tout en privilégiant la mixité et un cadre de vie de qualité, et en tenant compte des infrastructures et de la capacité des réseaux existants,
- . Soutenir localement la dynamique économique et agricole,
- . Prévenir les risques et optimiser les ressources naturelles.
- . Démarrage des études en juin 2022 par la phase de diagnostic

Localisation

- Dans le département de la Moselle, Hundling se situe dans le Pays des Étangs, à proximité du bassin houiller du Warndt.
- La commune se situe dans l'aire urbaine de Sarreguemines, à 6 km, et à 10 km de Forbach.
- Les communes limitrophes sont :
- Nousseviller-Saint-Nabor au Nord-Ouest;
- Rouhling au Nord;
- Ippling à l'Est;
- Woustviller au Sud-Est;
- Ernestviller au Sud;
- Guebenhouse au Sud-Ouest;
- Metzing à l'Est.



Contexte administratif

La commune fait partie de :

- La région Grand-Est
- Du département de la Moselle
- De l'arrondissement de Sarreguemines

Intercommunalité:

La commune d'Hundling appartient à la Communauté d'Agglomération « Sarreguemines Confluences » qui compte 38 communes et plus de 67 000 habitants.



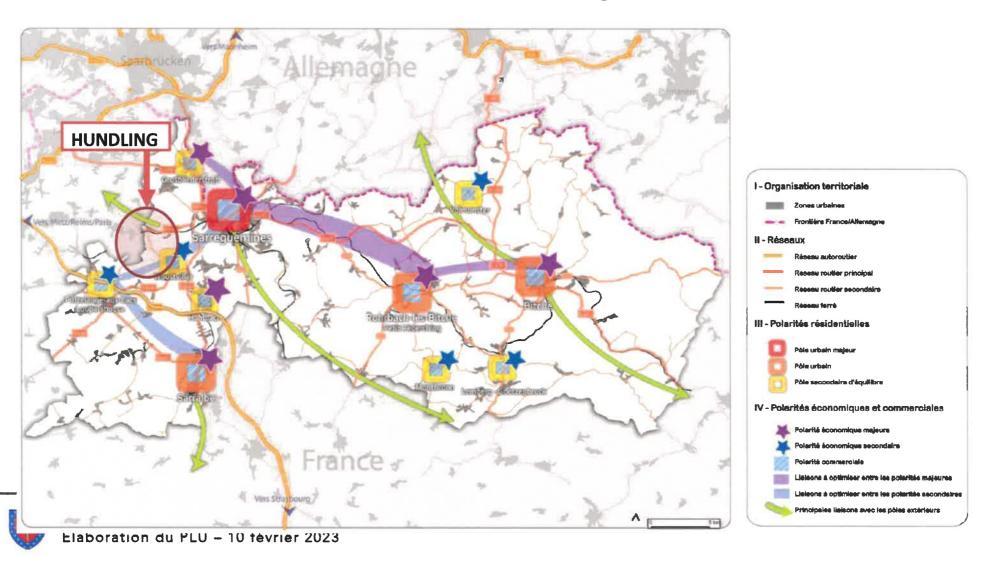
SCoTAS

- Commune incluse dans le périmètre du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines qui compte 2 EPCI (CA Sarreguemines Confluences et CC Pays de Bitche), 84 communes et plus de 101 000 habitants.
- SCoT a été approuvé le 23 janvier 2014 et fixe les objectifs de développement pour les 20 prochaines années.

<u>Quelques objectifs à atteindre :</u>

- Garantir un bon fonctionnement écologie et paysager,
- Contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre,
- Préserver les trames vertes et bleues (continuités écologiques),
- Restructurer l'armature urbaine,
- · Organiser une mobilité durable,
- Réduire l'impact foncier des projets de développement.

Hundling est identifiée comme l'une des communes « village »



4 - Besoins en foncier pour le développement résidentiel

ORIENTATIONS PRESCRIPTIVES

Les besoins en foncier pour l'accueil de nouveaux logements en extension de l'urbanisation (de l'ordre de 6 500 logements) sont de 420 hectares sur 20 ans.

Cette estimation repose sur des objectifs de densité nette (hors VRD, espaces communs) : cf point suivant.

	Tendance de programmation foncière pour les logements en extension de l'urbanisation					
	Partie Ouest		Partie Est		Total	
En hectares	Estimations par an en moyenne	Estimation sur 20 ans	Estimations par an en moyenne	Estimation sur 20 ans	Estimations per an en moyenne	Estimation sur 20 ans
Pôle urbain majeur	1	23		0	1	23
Pôles urbains (3)	1	12	2	36	2	48
Pôles secondaires d'équilibre (7)	2	48	2	48	5	96
Villages (71)	7	142	6	111	13	253
TOTAL SCOTAS	11	225	10	195	21	420

Partie Ouest = CASC et CC Albe et Lacs Partie Est = CC Rohrbach-lés-Bitche et CC Pays de Bitche

- Polarités urbaines (pôles majeur, urbains, secondaires d'équilibre) : 167 hectares sur 20 ans.
- Villages: 253 hectares sur 20 ans.

Commune d'Hundling Elaboration du PLU – 10 février 2023

Enjeu:

Suivi de l'évolution du SCoTAS (prise en compte de la loi ZAN)

Autres prescriptions pour les 32 villages de la partie Ouest :

- . Création de 138 logements par an en moyenne entre 2014 et 2034
- . 40% de la production de logements en densification
- . 10 logements/an en reconquête de vacance
- . 25 logements/ an en réhabilitation
- . Pour les villages, majoritairement des logements T3 et de moindre mesure des logements T1-T2 et T4 et +

Pour les 4 pôles secondaires d'équilibre et les 32 villages de la partie Ouest, 240 logements sur 20 ans soit 12 logements aidés par an



Enjeu:

Suivi de l'évolution du SCoTAS (prise en compte de la loi ZAN)

Le territoire communal a une superficie de 6,63km², dont plus de 80% sont des espaces agricoles et naturels (69,6% agricoles)

La commune se compose d'une entité urbaine qui s'est développée le long des axes routiers.

De ce fait, la zone urbanisée s'étend en une forme de losange dont les diagonales mesurent 2km, et se croisent au niveau du centre historique accueillant les équipements et les commerces.

Enjeu:

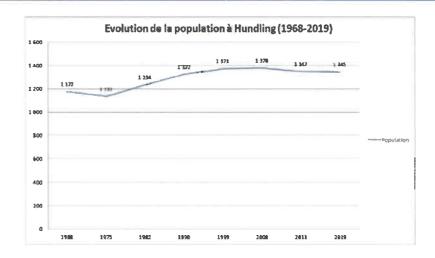
Contenir l'urbanisation de la commune le long des voies de communication



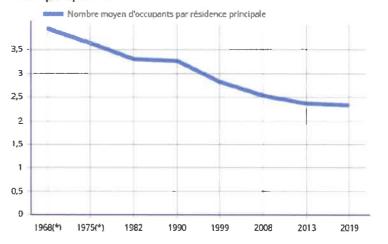


3. Analyse socio-économique Analyse démographique

- La population est relativement stable depuis 2000.
- Croissance démographique dans les années 1975 : attractivité du territoire renforcée, construction de nouveaux logements.
- Au 1^{er} janvier 2023, la population est de 1355 habitants (population municipale – 1375 habitants en population totale), correspondant à une densité de 203,9 habitants par km².
- Indice de jeunesse (population de de 20 ans et les personnes de + de 60 ans) : 0,77 en 2018.
- Un nombre moyen de personnes par ménage = 2,33 en 2019 (contre 2,83 en 1999 et 3,64 en 1975).



FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



Enjeu:

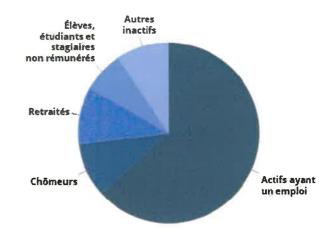
. A minima, stabilisation du niveau de population pour maintenir la vie communale . Prendre en compte le vieillissement de la population

3. Analyse socio-économique Population active et emploi

- Population active stable entre 2008 et 2019 (+0,15%) et un taux d'activité en augmentation (+5,1% du taux d'activité des plus de 15 ans entre 2008 et 2019).
- Taux de chômage de 13,2 % en 2019 (2,4% de plus qu'en 2008).
- Diminution du nombre d'emplois entre 2008 et 2019 (- 19 emplois) sur la commune.
- Évolution des déplacements domicile-travail : légère diminution de la part des actifs travaillant dans la commune (10,3% en 2019 contre 10,5% en 2008).
- Surreprésentation de la voiture pour effectuer les trajets domicile-travail : environ 92 %.
- 100 emplois sur la commune (dont 75 salariés)
- Agence bancaire, restauration, Proxi, pharmacie, maison de santé ...



EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019



DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2019

	Nombre	*
Ensemble	95	100,0
industrie manufacturière, industries extractives et autres	3	5,5
Construction	13	23,6
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	15	27,3
information et communication	0	0,0
Activités financières et d'assurance	2	3,6
Activités immobilières	2	3,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	4	7,3
Administration publique, enseignement, santé numaine et action sociale	10	18,2
Aurres activités de services	6	10.9

Champ: activités marchandes nors agriculture

Source : insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/202

Enjeu:

12

Permettre le maintien des activités en place et l'installation d'activités compatibles avec le tissu résidentiel de la commune

4. Analyse urbaine Mobilité et transport

Circulation routière :

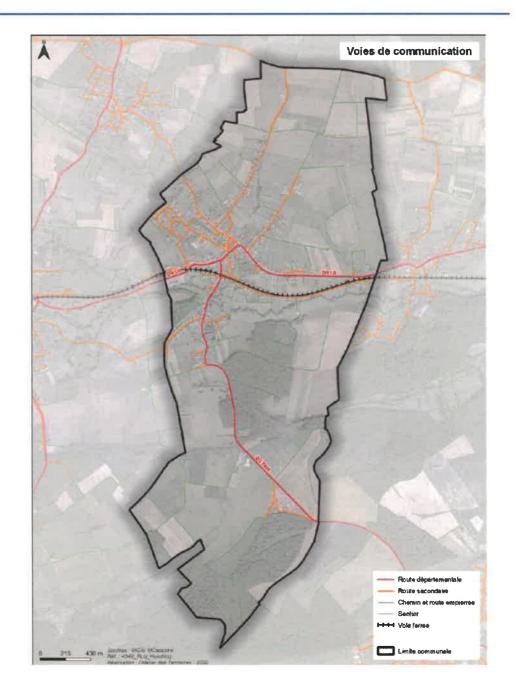
- La commune est traversée d'Est en Ouest par la D910, la reliant à l'Est à Sarreguemines (et à Sarrebruck via la N61), et à l'ouest à Saint-Avold et Metz;
- Vers le sud, la D174M la relie à Woustviller et à l'A4 (Metz – Strasbourg).

Covoiturage:

 le parking de la banque, rue Victor Hugo, est utilisé comme zone de covoiturage, en direction de Metz et Hambach.

Desserte ferroviaire:

 Halte ferroviaire dans la commune. Une dizaine de TER chaque jour relient Béning-lès-Saint-Avold (et Metz, par correspondance) à Sarrequemines.



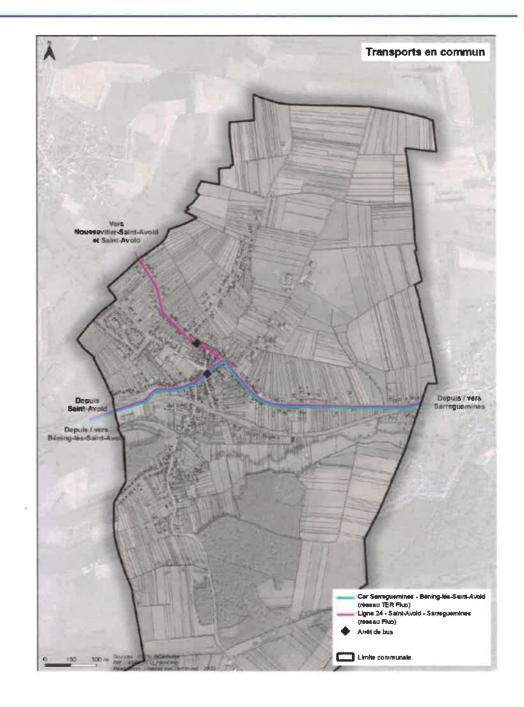
4. Analyse urbaine Mobilité et transport

Transports en commun:

- La commune est desservie par deux lignes de bus, via 2 arrêts, uniquement situés à proximité immédiate du cœur de village.
- Les extensions le long des axes de circulation sont particulièrement éloignées de ces arrêts et ont donc un accès restreint à ce mode de transport.

Les lignes desservant le village sont :

- La ligne 24 (réseau FLUO) entre Saint-Avold et Sarreguemines, sur des horaires scolaires (matin/midi/soir)
- Le car (réseau TER FLUO) « Sarreguemines-Béning-lès-Saint-Avold » de 7h à 19h en direction de Sarreguemines et de 12h à 16h en direction de Béning-lès-Saint-Avold.
- La ligne scolaire du CABUS, qui permet de rejoindre les établissements scolaires de Sarreguemines et des autres communes de la CASC.



4. Analyse urbaine Mobilité et transport

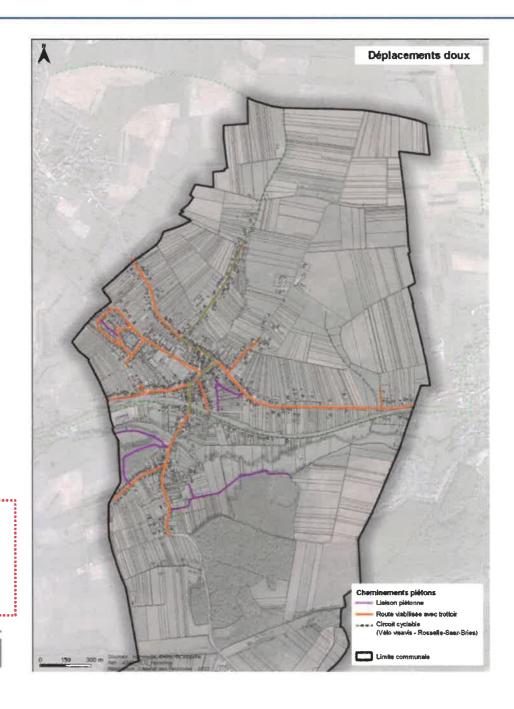
Mobilité douce :

- Un réseau de circuits cyclables traverse le ban communal
- Un réseau de cheminement doux qui vient compléter le maillage routier

Enjeu:

Renforcer les modes actifs (piétons et cyclistes) dans la commune et favoriser la jonction douce avec les communes voisines



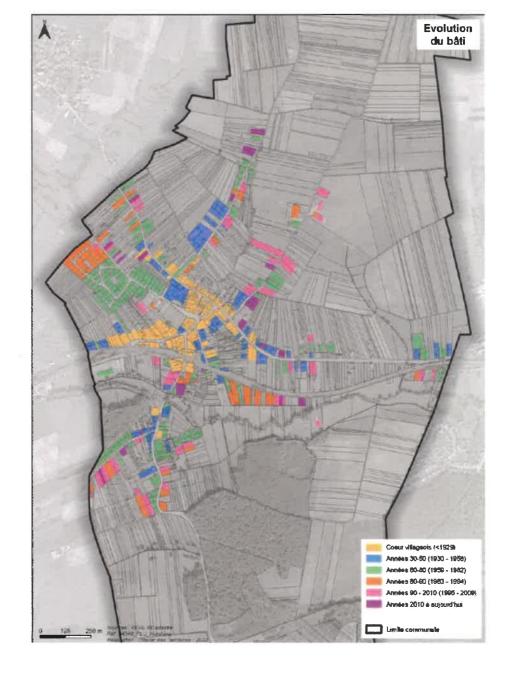


4. Analyse urbaine ——— Évolution de l'urbanisation

On recense trois types d'urbanisation sur le territoire, au milieu d'un territoire majoritairement agricole :

- Une urbanisation ancienne (avant 1945), habitations à caractère lorrain (maisons accolées, compactes, le long de la voie).
- Des extensions au coup par coup avec des maisons individuelles sur de grandes parcelles.
- Des **extensions planifiées** avec des lotissements et des maisons individuelles plus récentes.

La commune d'Hundling s'est développée le long des axes de communication, ce qui lui donne aujourd'hui un aspect très étendu, avec de grandes parcelles éloignées du centre-bourg, et des dents creuses le long de ces axes.



4. Analyse urbaine —— Typomorphologie du bâti





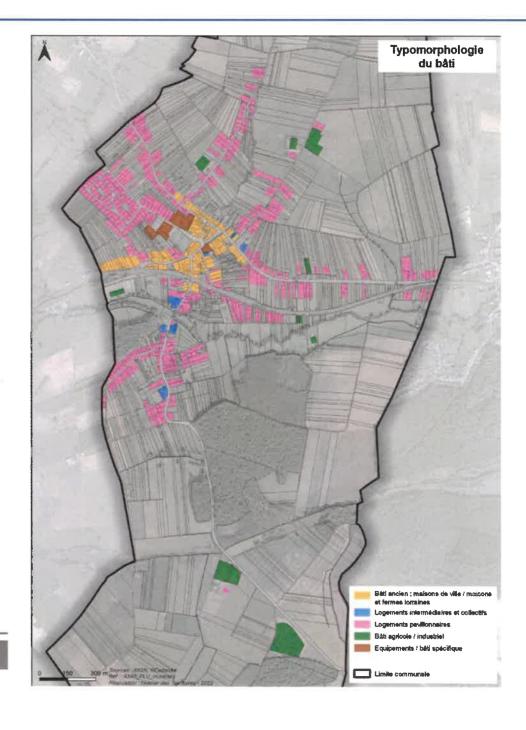








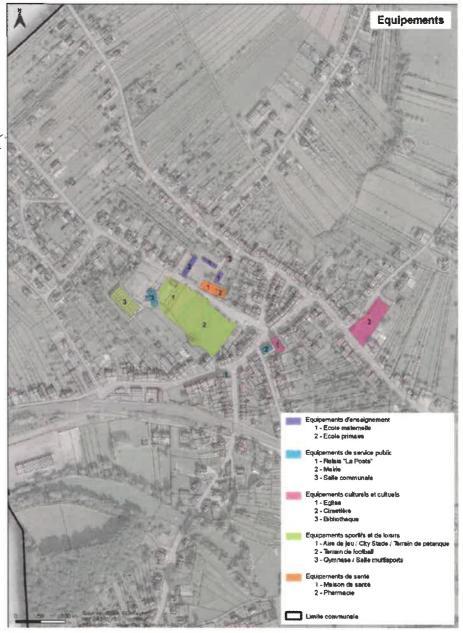




4. Analyse urbaine

Équipements publics et/ou d'intérêt collectif

- Des équipements publics en adéquation avec la taille de la population : mairie, écoles, maison de santé, salle des fêtes, MAM... Promocie de la laboration de laboration de la l
- De plus, la commune dispose d'un important pôle sportif et de loisirs avec gymnase, terrain de sport, aire de jeux, terrain de pétanque, city-stade...
- Une activité agricole importante sur le territoire (réunion de concertation avec la Chambre d'Agriculture): 6 sièges d'exploitation (élevages, céréaliculture) dont la majorité se situe sur les voies de communication qui ont été urbanisées au fur et à mesure, les exploitations agricoles se rapprochant ainsi de plus en plus du continuum urbain.





4. Analyse urbaine Patrimoine

Le patrimoine architectural de la commune est principalement constitué de son église et du presbytère attenant (rue Saint-Jacques).

On observe néanmoins plusieurs **éléments de** patrimoine vernaculaires :

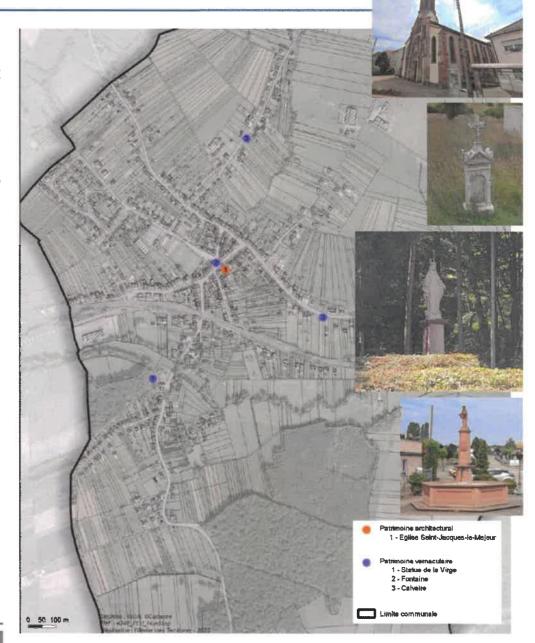
- Une fontaine
- Une statue de la Vierge
- Deux calvaires

Patrimoine archéologique

- . Ancienne chapelle des Chevaliers teutoniques, détruite en 1815.
- . Voie romaine reliant « Le Hérapel » à Sarreguemines, aujourd'hui chemin rural.

Enjeu:

Identifier, préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural (façades remarquables), les éléments du patrimoine local et historique, les arbres remarquables.



5. Consommation d'espace NAF-Analyse

Dans le PADD, la municipalité devra fixer un objectif de modération et de réduction de cette consommation d'espace.

D'après l'analyse des photos aériennes, des permis de construire délivrés sur la période et les visites de terrain, entre 2011-2021 (à actualiser), 2,67ha auraient été consommés, uniquement pour de l'habitat.

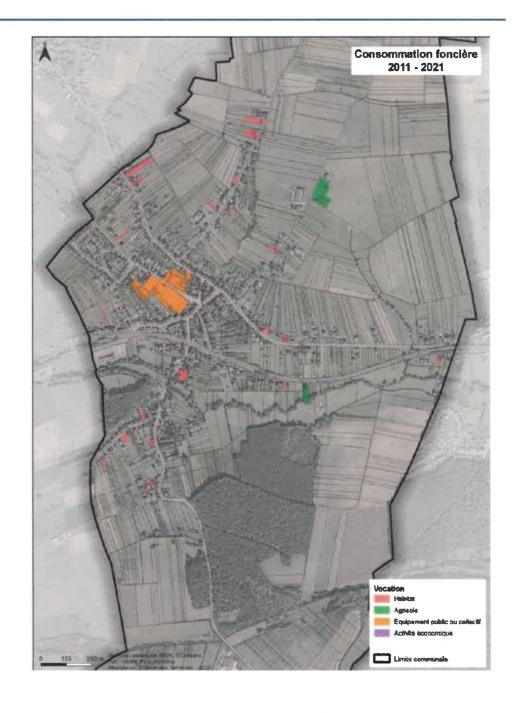
On compte également 1,24ha d'espace consommé à fonction agricole, 3,27ha pour de l'équipement public et collectif, et 0,04ha pour de l'activité économique.

Données du Portail de l'artificialisation des sols : 2 ha sur 2011 – 2021 (avec 0ha consommé depuis 2012)

Observatoire Grand Est : Artificialisés 2,29 ha 2009-2018

20





6. Potentialités à l'intérieur de l'enveloppe bâtie

Dents creuses et bâti mutable

Objectif:

⇒ Recenser les potentialités de construction dans l'enveloppe urbaine (dent creuse mobilisable, secteur à densifier, bâti vacant à réoccuper ou à réhabiliter, verrue urbaine, ...) et les secteurs à préserver des constructions (intérêt patrimonial, écologique, ou soumis à des risques, ...)

Sur la thématique des dents creuses – consultation de la commune des propriétaires

Total recensé sur la commune :

Dents creuses: 5,84 ha

Bâti mutable: 5 bâtis (granges)



6. Potentialités à l'intérieur de l'enveloppe bâtie

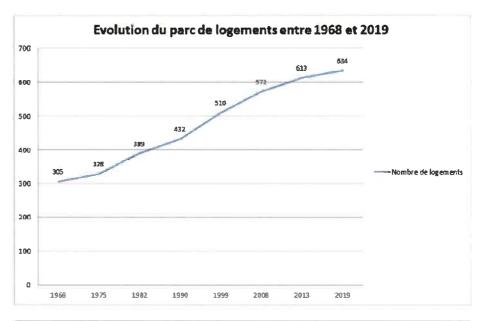
Analyse du parc de logements

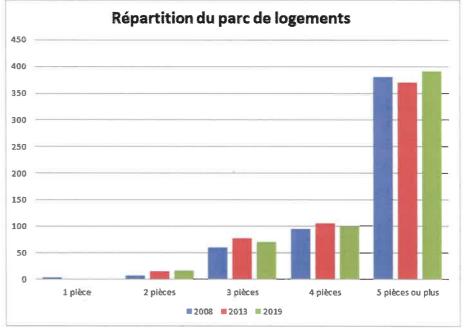
Évolution du parc :

- Hausse constante du nombre de logements et de résidences principales depuis plus de 50 ans.
- 55 logements vacants en 2019 sur le territoire (+30 depuis 2008).

Résidences principales :

- Une majorité de maisons individuelles (81,6%),
- 1 résidence secondaire sur le territoire,
- 73,3% de ménages propriétaires en 2019,
- Une majorité de logements de grande taille (84,8% de F4 et plus en 2019),
- Un seul F1 et seize F2 en 2019.







6. Potentialités à l'intérieur de l'enveloppe bâtie Analyse du parc de logements

Objectif:

⇒ Recenser les potentialités de construction dans l'enveloppe urbaine (dent creuse mobilisable, secteur à densifier, bâti vacant à réoccuper ou à réhabiliter, verrue urbaine, ...) et les secteurs à préserver des constructions (intérêt patrimonial, écologique, ou soumis à des risques, ...)

⇒ Sur la base des fichiers LOVAC

Total recensé sur la commune :

Dents creuses: 5,84 ha

Bâti mutable : 5 bâtis

Logements vacants: 12 maisons et 3

appartements



6. Potentialités à l'intérieur de l'enveloppe bâtie Analyse du parc de logements

 Avec 65,3%, plus de la moitié des ménages ont emménagé il y a plus de 10 ans dans leur logement actuel.

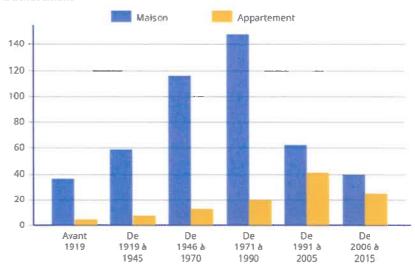
Un parc de logements hétérogène :

- En 2019, presque un tiers des logements ont moins de 30 ans.
- Cependant, 18,9% des logements datent d'avant 1945. Ce sont essentiellement les logements situés au cœur du village.
- La majorité des logements ont été construits dans les années 1950-1990.

À l'échelle de la CASC, PLH à prendre en compte sur le période 2020-2025 : 25 logements à produire

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2016	575	100,0
Ayant 1919	41	7,2
De 1919 à 1945	67	11.7
De 1946 à 1970	129	22,5
De 1971 à 1990	168	29,3
De 1991 à 2005	103	17,9
De 2006 à 2015	66	11,4

LOG G1 - Résidences principales en 2019 selon le type de logement et la période d'achèvement

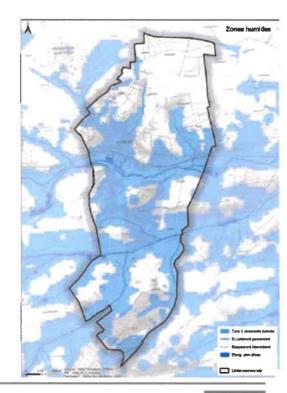


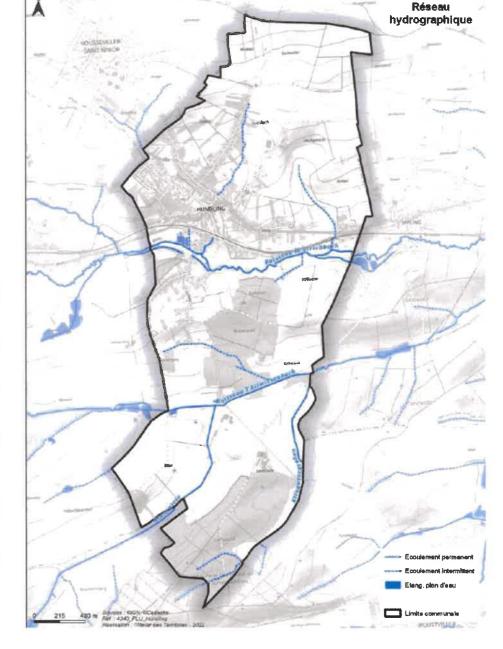
7. Analyse environnementale Hydrographie

La commune est traversée par plusieurs cours d'eau, et a un étang sur son territoire.

Les ruisseaux provoquent en cas de crue l'inondation de plusieurs zones, bien que des travaux aient été réalisés depuis plusieurs années afin d'atténuer ce phénomène.

Prospection zones humides prévues dans l'étude



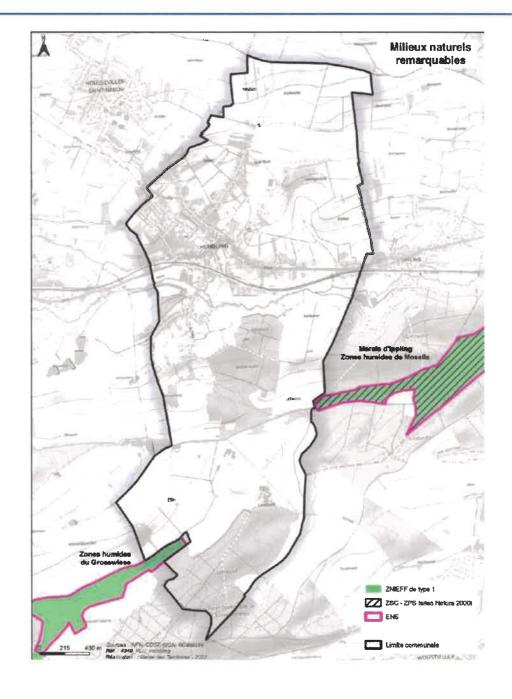




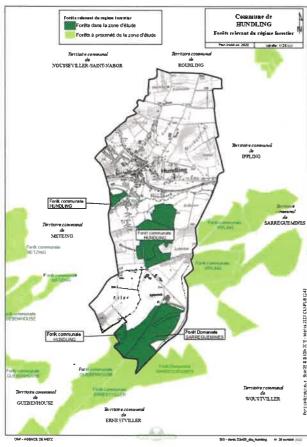
7. Analyse environnementale Milieux naturels remarquables

Il n'y a pas de zones protégées sur le territoire communal, mais deux zones humides remarquables sont présentes sur les communes voisines, en limite communale :

- À l'Est, le Marais d'Ippling
- Au Sud-Ouest, les zones humides du Grosswiese



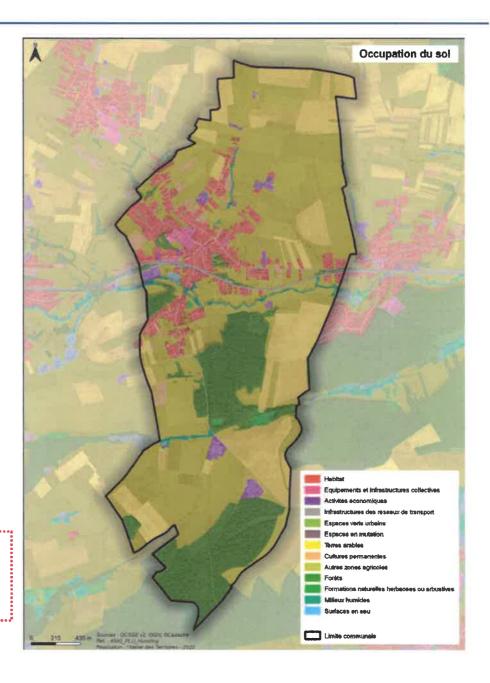
7. Analyse environnementale Occupation du sol



Enjeu:

Préservation de l'espace agricole et des massifs boisés de la commune





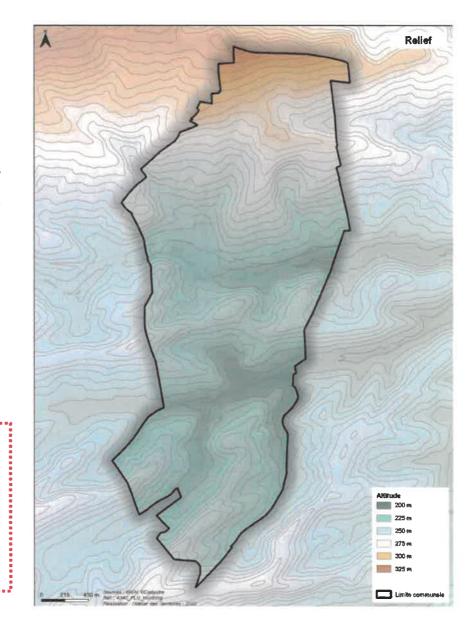
7. Analyse environnementale Relief et paysage

La commune de Hundling est située dans l'unité paysagère du « pays des lacs et des étangs ».

- Un relief en ondulation marqué par l'hydrographie importante et variée (ruisseau et étang)
- Une occupation végétale du sol organisée par étagement : espaces boisés en hauteur, pentes cultivées et fonds pâturés.
- Une organisation du bâti linéaire s'appuyant sur les formes traditionnelles du village-rue.

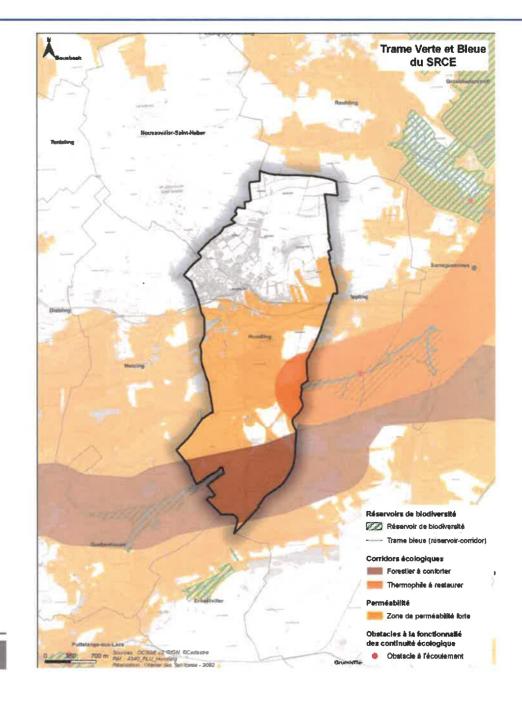
Enjeux:

La maîtrise du développement urbain linéaire La préservation des massifs forestiers et des vergers qui font la transition entre le bâti du village et la zone agricole.

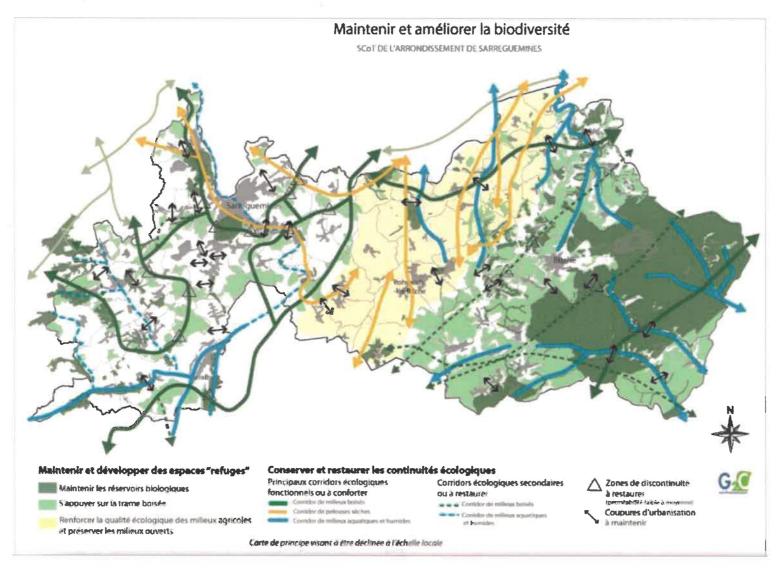


7. Analyse environnementale Trame Verte et Bleue

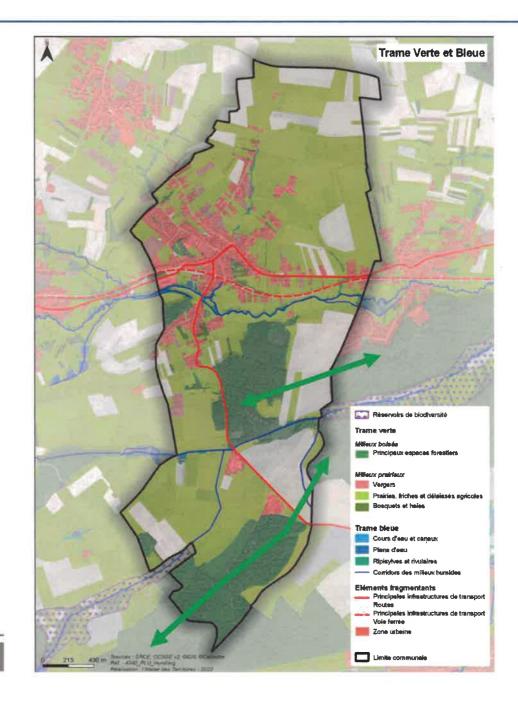
Déclinaison de la TVB du SRCE, du SCoT à l'échelle locale



7. Analyse environnementale Trame Verte et Bleue



7. Analyse environnementale Trame Verte et Bleue



6. Servitudes et contraintes

Risques naturels et technologiques et aléas

Contraintes d'origine anthropique :

1 site pollué BASIAS (activité aujourd'hui terminée)

Installation classée recensée par la base de données ICPE : trois exploitations agricoles

Canalisations de matières dangereuses : oui

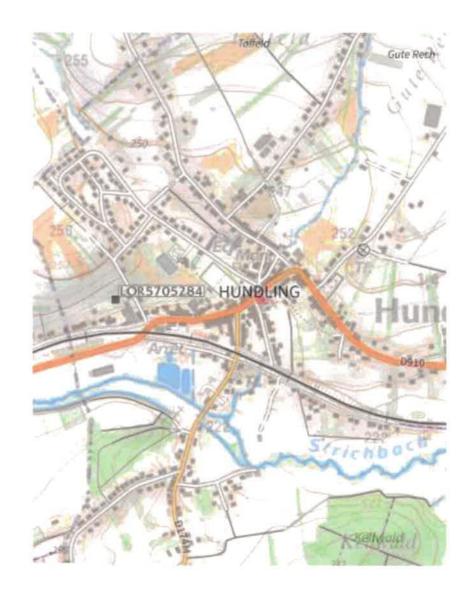
Contraintes d'origine naturelle :

Aléas retrait-gonflement des argiles (aléa moyen)

Pas de cavité naturelle sur le territoire

Risque sismique très faible (niveau 1)

Radon (risque faible)



6. Servitudes et contraintes Servitudes d'Utilité Publiques

HUNDLING Liste des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du soi

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
A5	Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.	Loi nº 62.904 du 4 Août 1962. Décret nº 64-158 du 15 Février 1964.	A5 (arrêté préfectoral du 29.08.2001): Etablissement de servitudes sur fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'assainissement.	Direction Départementale des Territoires Service Aménagement, Biodiversité et Eau 17, quai Paul Wiltzer BP 51035 57036 METZ 01
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale d' HUNDLING. Forêt domaniale de SARREGUEMINES.	Office National des Forêts (O.N.F.) Agence territoriale de METZ 1 rue Thomas Edison 57070 METZ
EL7	Servitudes d'alignement.	Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales)	RD 910, approbation le 16.12.1915. RD 174 M, approbation le 08.04.1938.	Conseil Départemental de Moselle U.T.T. de SARREGUEMINES-BITCHE 19 rue du Général Stuhl 57230 BITCHE
13 ex I1	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.	L.555-27, R.555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement	Décret du 24 février 1967 relatif au pipeline Total pétrochemicals Oberhoffen-Klarental.	TotalEnergies PETROCHEMICALS France chez TOTAL RAFFINAGE FRANCE Plateforme de FEYZIN - CS 76022 69551 FEYZIN Cedex
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF allée Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX

6. Servitudes et contraintes Servitudes d'Utilité Publiques

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications, Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câble T.R.N. n°242 ST AVOLD- SARREGUEMINES.	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9
ני	Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrov. Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes			S.N.C.F. DIT Grand Est CS 70004 20 rue Pingat 51096 REIMS CEDEX

Enjeu:

Localisation et prise en compte de la servitude 13



Commune d'Hundling Elaboration du PLU –







Merci de votre attention

10 février 2022

